

**Compte rendu de la réunion du Conseil municipal**  
**de la Commune de LOURNAND du 23 mars 2021**  
**(Convocation du 16 mars 2021)**

**Présents** : MAURICE Jean-Pierre, PEY REGAD – PELLAGRU Gisèle, LEGER Cyrille, GILLET Michel, PAILLART Julien, TRAMARD Camille, DUMONTOY Marjorie, ABITBOL Hector, MAURIN Florent

**Absents** : DUPLESSIS Jacques (pouvoir à ABITBOL Hector), CHOCAT PAYET Laetitia

**Secrétaire de séance** : PEY REGAD – PELLAGRU Gisèle

La séance est ouverte à 18 heures 30.

En raison de la crise sanitaire, le huis clos est demandé et accepté par tous les membres du conseil.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : attribution logement au-dessus de l'école. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**1) Approbation du compte rendu de la séance du 28 janvier 2021 :**

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

**2) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Clunisois**

Monsieur le Maire expose aux Conseillers que le Conseil communautaire a décidé les modifications statutaires suivantes :

**Ajout de la compétence facultative supplémentaire suivante :**

**4-3-7 : Compétence d'autorité organisatrice de la mobilité définie à l'article L.1231-1-1 du Code des transports conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les statuts votés par le conseil communautaire du 18/01/2021 et ci-après annexés,
- De notifier cette délibération à la Communauté de Communes du Clunisois.

**3) Attribution logement au-dessus de l'école.**

Une candidature a été déposée pour la location du logement. Après avoir reçu la personne et étudié son dossier, le logement lui est loué à compter du 15 mars 2021.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, cette décision.

**4) Convention d'occupation précaire et utilisation du domaine public**

Monsieur le Maire explique que des administrés occupent une partie du terrain communal devant servir de terrasse à leur gîte rural. Cet accord, fixé par une convention entre les parties est arrivé à son terme et doit être renouvelé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler ladite convention sous les mêmes conditions et autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière.

**5) Rythmes scolaires 2021-2022**

Le SIVOS nord Clunisois demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer quant au maintien des rythmes scolaires en 4 jours ½ ou au retour à la semaine de 4 jours.

La délibération prise par le Conseil Municipal ne fera pas acte de la décision, celle-ci étant prise par les membres du SIVOS en charge de la compétence scolaire lors d'un vote définitif de leur assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, en faveur du maintien des rythmes scolaires en 4 jours ½.

**6) Complément de dénomination nom de rues au bourg de Lournand**

CONSIDERANT la demande de 2 habitants de nommer l'impasse de leur domicile,

**Le Conseil Municipal, après avoir étudié le dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- ✚ Un complément de dénomination vient compléter la liste déjà établie et validée en 2019 de la manière suivante :

référence plan	N° quartier	Quartier Lieu-dit	N° de rue	Noms rues
1-14		Le bourg	10 et 11	Impasse des Curtils

### 7) Plan d'action gestion des déchets et modification points de collecte

Monsieur le Maire fait un point sur la gestion des déchets et la modification des points de collecte. Une somme de 3000.00 € a été prévue au budget pour améliorer ou modifier les emplacements des collecteurs. Le but étant « commune propre », 3 grands axes sont envisagés :

- approvisionner en bac individuel, ceux qui n'en disposent pas encore.
- Supprimer les containers aux entrées du village.
- Dans les lieux où la collecte individuelle est impossible, aménager les emplacements pour des bacs collectifs destinés à ces seules habitations.

Un projet de ramassage des monstres est également à l'étude.

### BUDGET ASSAINISSEMENT

#### 8) Compte de gestion

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le Compte de Gestion préparé par Monsieur le Receveur des Finances Publiques à la clôture de l'exercice 2020.

Il vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et les mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2020, qui fait ressortir les mêmes résultats que le compte administratif soit :

- Un excédent de fonctionnement de 11 150.84 €
- Un excédent d'investissement de 46 990.52 €

#### 9) Compte administratif 2020

Monsieur GILLET, 1<sup>er</sup> adjoint, présente le compte administratif 2020 préparé par Monsieur MAURICE, Maire, qui fait ressortir :

- Un excédent de fonctionnement de 11 150.84 €
- Un excédent d'investissement de 46 990.52 €

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif à l'unanimité.

#### 10) Affectation de résultat

Le Conseil Municipal,

- Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2019 : + 17313.32 €  
Virement à la section de fonctionnement : 0.00 €  
Résultat de fonctionnement au 31/12/2020 : + 11150.84 €  
Résultat Global : + 28464.16 €

Résultat d'investissement au 31/12/2019 : + 14661.13 €  
Résultat d'investissement au 31/12/2020 : + 46990.52 €  
RAR : 0.00 €  
Résultat global : + 61651.65 €

- considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	28 464.16 €
<i>Affectation obligatoire :</i>	
a la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	28 464.16 €
Total affecté au c/1068	0.00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.0

### 11) Budget primitif 2021

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

De fonctionnement à 75 503.00 €

D'investissement à 91 112.60 €

Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.

### BUDGET COMMUNAL

#### 11) Compte de gestion

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le Compte de Gestion préparé par Monsieur le Receveur des Finances Publiques à la clôture de l'exercice 2020.

Il vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et les mandats emis sont conformes à ses écritures.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2020, qui fait ressortir les mêmes résultats que le compte administratif soit :

- Un déficit de fonctionnement de 72 414.46 €
- Un déficit d'investissement de 33 746.42 €

#### 12) Compte administratif

Monsieur GILLET, 1<sup>er</sup> adjoint, présente le compte administratif 2020 préparé par Monsieur MAURICE, Maire, qui fait ressortir :

- Un déficit de fonctionnement de 72 414.46€
- Un déficit d'investissement de 33 746.42 €

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif à l'unanimité.

#### 13) Affectation de résultat

Le Conseil Municipal,

- Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2019 : + 186111.93 €  
Virement à la section de fonctionnement : - 16 296.62 €  
Résultat de fonctionnement au 31/12/2020 : - 72 414.46 €  
Résultat Global : + 97 400.85 €

Résultat d'investissement au 31/12/2019 : - 16 292 .62 €  
Résultat d'investissement au 31/12/2020 : - 33 746.42 €  
RAR : 0.00 €  
Résultat global : - 50 043.04 €

- considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	97 400.85 €
<i>Affectation obligatoire :</i>	
a la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	50 043.04 €
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	47 357.81 €

Total affecté au c/1068	50 043.04 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

#### **14) Budget primitif 2021**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

De fonctionnement à 259 675.00€

D'investissement à 316 965.00 €

Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.

#### Questions diverses :

Il semble que certains chiens, notamment au bourg, aboient durant tout ou partie de la journée, dès que leur maître s'absente. Monsieur le Maire rappelle que les aboiements de chiens, au titre des nuisances sonores, sont réglementés. Dans le cas où les aboiements sont de nature à troubler la tranquillité publique, il peut être prescrit aux propriétaires de prendre toutes précautions pour empêcher les animaux de troubler le voisinage par leurs aboiements. Il convient que chacun fasse le nécessaire et soit vigilant pour le bien-être de tous.

Séance levée à 21h45